

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**COMMUNE D'UCCIANI (Corse du Sud)**

Date de l'acte : 31 juillet 2024

Suivant acte authentique reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Madame Annonciade **BENIELLI**, en son vivant sans profession, demeurant à UCCIANI (201333), village.

Née à UCCIANI (20133), le 2 janvier 1894.

Veuve de Monsieur François André **PIERI** et non remariée.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Depuis décédée à UCCIANI (20133), le 13 juin 1962.

Qui depuis le décès de son père Monsieur François BENIELLI, survenu à UCCIANI (20133) le 11 octobre 1949, a continué la possession à son profit.

**Et portant sur les biens immobiliers suivants :**

**Sur le territoire de la commune d'UCCIANI (Corse-du-Sud), 20133 :**

Divers biens dont des biens dits « Bien Non Délimités » cadastrés :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Surface</b>
F	710	FAVALE	00 ha 05 a 70 ca
B	222	PETRAJO	00 ha 25 a 34 ca
B	580	ALIVELLA	00 ha 08 a 22 ca
B	581	ALIVELLA	00 ha 10 a 10 ca
F	67	MAMUCCI	00 ha 63 a 54 ca
D	300	SANT ANTONE	00 ha 00 a 32 ca
B	298	SORBO (BND), dans une surface totale de 00ha 89a 40ca, prendre	00 ha 29 a 80 ca
B	583	ALIVELLA (BND), dans une surface totale de 00ha 10a 60ca, prendre	00 ha 03 a 53 ca
B	584	ALIVELLA (BND), dans une surface totale de 00ha 07a 50ca, prendre	00 ha 02 a 50 ca
F	175	AJARELLA (BND), dans une surface totale de 00ha 50a 00ca, prendre	00 ha 16 a 66 ca
F	176	AJARELLA (BND), dans une surface totale de 00ha 46a 10ca, prendre	00 ha 15 a 37 ca

*Précision étant ici faite que la parcelle lieudit « Favale » supporte en partie le cimetière familial.*

**Précision étant ici faite en ce qui concerne les lots de B.N.D, savoir :**

- En ce qui concerne la parcelle cadastrée Section B numéro 298 : Le lot 1 du BND, savoir : les 00 ha 29 a 80 ca à prendre dans une surface totale de 00 ha 89 a 40 ca (le lot porté à la matrice à "**BENIELLI FRANCOIS**") ;
- En ce qui concerne la parcelle cadastrée Section B numéro 583 : Le lot 1 du BND, savoir : les 00 ha 03 a 53 ca à prendre dans une surface totale de 00 ha 10 a 60 ca (le lot porté à la matrice à "**BENIELLI FRANCOIS**") ;
- En ce qui concerne la parcelle cadastrée Section B numéro 584 : Le lot 1 du BND, savoir : les 00 ha 02 a 50 ca à prendre dans une surface totale de 00 ha 07 a 50 ca (le lot porté à la matrice à "**BENIELLI FRANCOIS**") ;
- En ce qui concerne la parcelle cadastrée Section F numéro 175 : Le lot 1 du BND, savoir : les 00 ha 16 a 66 ca à prendre dans une surface totale de 00 ha 50 a 00 ca (le lot porté à la matrice à "**BENIELLI FRANCOIS**") ;
- En ce qui concerne la parcelle cadastrée Section F numéro 176 : Le lot 1 du BND, savoir : les 00 ha 15 a 37 ca à prendre dans une surface totale de 00 ha 46 a 10 ca (le lot porté à la matrice à "**BENIELLI FRANCOIS**").

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis  
Me Jean-Jérôme LUCCIONI